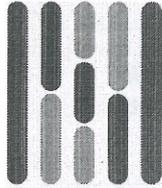


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT Eure



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-21

SUBVENTION POUR LA RESIDENCE D'ARTISTES POP-FICTION

Date de la séance : 20 février 2024
Date de convocation : 14 février 2024
Nombre de conseillers en exercice : 24
Membres présents : 20
Nombre de votants : 21

**Adopté à la
majorité,
(1 Contre)**

Le vingt février deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER maire adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absente excusée ayant donné pouvoir : Mme Evelyne DUPONT pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN,

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY.

Absente non excusée : Mme Katiana LEVAVASSEUR,

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

La résidence d'artistes « Pop Fiction » est un projet proposé par la compagnie Asphalté.

Les objectifs sont multiples :

Objectifs artistiques et d'appropriation culturelle : faciliter l'accès à la culture et l'ouverture au monde de l'art par la construction d'un parcours culturel en lien avec les structures culturelles de proximité du Neubourg et de l'Eure.

Objectifs pédagogiques : favoriser la réussite et l'intégration scolaire des élèves, lutter contre l'échec et le décrochage scolaire, améliorer la confiance en soi et l'estime de soi par la diversité des expressions artistiques sollicitées.

Objectifs d'inclusion : favoriser la mixité et travailler sur le vivre ensemble : mixité, égalité, écoute, respect, tolérance ... par le médium de la création théâtrale et musicale et d'un projet fédérateur, à l'échelle de la classe et de la ville.

Les artistes proposent des ateliers d'écriture, de théâtre et de création musicale autour de l'objet « pop fiction ».

Vu la proposition de la commission communale du 6/02/2024 de subventionner le projet à hauteur de 1000 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- Décide d'inscrire une subvention de 1000 € au tableau des subventions, annexe du BP 2024, en faveur de la résidence d'artistes « Pop Fiction ».
- Autorise le versement de la subvention au compte 65748.

Fait à LE NEUBOURG, le 20 février 2024.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN

La secrétaire,
Caroline CHOPIN